

### A retenir



Abonnez vous aux  
éditions Midi-Pyrénées  
du BSV





[www.bsv.mp.chambagri.fr](http://www.bsv.mp.chambagri.fr)

<b>MILDIU</b>	La pression est forte et de nouveaux symptômes s'extériorisent et devraient encore apparaître d'ici la fin de la semaine. Soyez vigilants aux repiquages et au risque de contaminations de masse en cas de pluie.
<b>OÏDIUM</b>	Pas de symptômes visibles pour le moment. Cependant les conditions deviennent favorables au champignon. Restez vigilants.
<b>BOTRYTIS</b>	Ne négligez pas l'intérêt des mesures prophylactiques

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2016

## MÉTÉO

### Prévisions du 22 au 27 juin 2016

	Mer 22	Jeu 23	Ven 24	Sam 25	Dim 26	Lun 27
Températures	16 32	16 32	18 25	17 23	14 24	15 25
Tendances						

## STADES PHENOLOGIQUES

Dans la majorité des situations, le stade phénologique est entre grain de plomb et grain de pois. La croissance des grappes progresse rapidement.

Jusqu'à présent on observe peu de coulure sur les cépages qui sont habituellement sensibles à ce phénomène.

On observe de très nombreux symptômes d'asphyxie et de carence en potasse.

## MILDIU (*Plasmopara viticola*)

• **Situation au vignoble** : Les symptômes sont désormais visibles sur feuilles en tous secteurs et en toutes situations.

Ces symptômes généralisés sont toutefois d'intensité variable selon les parcelles.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Directeur de publication :

Denis CARRETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
Languedoc-Roussillon  
Midi-Pyrénées  
BP 22107 - 31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
ISSN en cours

Les nouveaux symptômes apparaissent sur jeunes feuilles (3 à 4<sup>e</sup> feuilles avant l'apex). Des dégâts sur grappes sont également ponctuellement présents.

De nouveaux cas de très fortes sorties se sont exprimés sur feuilles et grappes depuis la semaine dernière et évoluent encore en ce début de semaine. Ces cas de fortes sorties, qui étaient ponctuels jusqu'à maintenant, deviennent plus fréquents.

### • Données de la modélisation

- × **Potentiel Système** : Calcul à partir des données radar : Auty, Cordes, Cuq, Labarthe, Larrazet, Mas Grenier, Monclar, Puy Larroque, Sérignac, St Loup.

**Situation de J-7 à J** : Les pluies de la semaine dernière ont été nombreuses en tous secteurs, mais les cumuls quotidiens sont variables selon les zones. La pression exercée par le mildiou s'est homogénéisée et est maintenant forte sur la majorité des secteurs.

Des contaminations de masse ont été modélisées à chaque pluie de la semaine dernière entre le lundi 13 et le samedi 18 juin. Plusieurs événements contaminants ont eu lieu sur tous les secteurs.

Les contaminations ont été particulièrement fortes sur les secteurs de Sérignac et Labarthe.

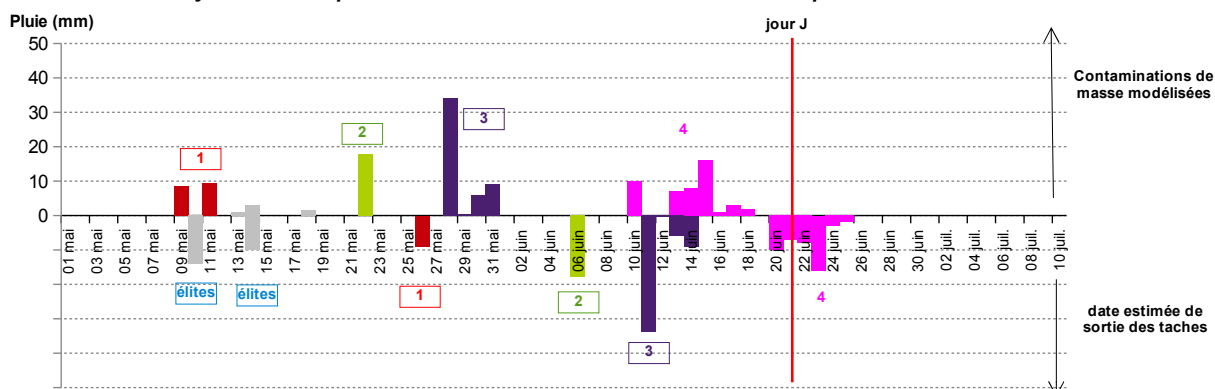
Les taches issues des contaminations du 10 juin devraient maintenant être visibles.

### Simulation de J à J+8

La pression devrait rester forte sur la grande majorité des secteurs sauf à Larrazet où elle restera faible. Sur l'ensemble des secteurs des contaminations de masse sont modélisées à chaque pluie de 3-4 mm.

Les taches issues des contaminations de la semaine dernière (13-18 juin) devraient commencer à sortir entre le 21 et 25 juin.

#### Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 20/06/2016 pour la zone Tarn-et-Garonne



#### Synthèse réalisée à partir des données de la modélisation et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques  
La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante  
numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

**Évaluation du risque** : La pression est forte. Le vignoble vient de subir deux période consécutives de fortes contaminations et il est probable que ces successions d'importantes pluies soient à l'origine de sortie de taches conséquentes. Même en situations protégées, des sorties de taches ne sont pas à exclure.

A la gestion du risque des contaminations de masse attendues à chaque pluie, s'ajoute donc la gestion des repiquages en présence de taches au vignoble.

## OïDIUM (*Uncinula necator*)

• **Situation au vignoble** : On n'observe aucun symptôme sur feuille à ce jour.

**Évaluation du risque** : La période de risque est en cours. Les grappes restent sensibles aux contaminations jusqu'au stade fermeture.

Surveillez l'état sanitaire de vos parcelles. La fin de la période d'incubation des contaminations printanières pourrait laisser apparaître les premiers dégâts sur grappes.

Les conditions redeviennent favorables à l'activité du champignon. Restez vigilants !

## **BLACK ROT** (*Guignardia bidwellii*)

• **Situation au vignoble** : On n'observe pas d'évolution des dégâts depuis plusieurs semaines maintenant.

**Évaluation du risque** : La réceptivité des grappes aux contaminations augmente fortement à partir de la floraison et jusqu'à la nouaison.

Surveillez l'évolution de la situation sanitaire dans vos parcelles car, comme pour le mildiou, les fortes pluies de ces dernières semaines ont pu être à l'origine de contaminations significatives dont les conséquences pourraient être visibles sous 10 à 15 jours.

En présence de symptômes, la gestion de la maladie est de mise jusqu'à la fermeture et doit être associée à celle du mildiou et de l'oïdium.

## **BOTRYTIS** (*Botrytis cinerea*)

### • **Éléments de biologie**

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux. A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale ;
- de la climatologie de la campagne ;
- du déroulement de la floraison. Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;
- de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles. A savoir, :
  - la maîtrise de la vigueur,
  - l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon,
  - la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

**Évaluation du risque** : Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations sensibles : charge importante, entassement des grappes, ...

Les conditions climatiques de ces derniers jours n'ont pas été favorables à une chute rapide des capuchons floraux ce qui pourrait constituer un facteur de risque d'installation du Botrytis dans les grappes. Ne négligez pas les mesures prophylactiques.

## **VERS DE LA GRAPPE** (*Lobesia botrana*)

### • **Situation au vignoble**

Le démarrage du vol de G2 se fait toujours attendre. Les conditions de la semaine passée, notamment les pluies de fin de journée, n'ont pas été favorables à l'activité des papillons. Ce qui pourrait expliquer une absence de piégeage malgré le fait que plusieurs indices annonçait un début de 2e vol imminent.

## • Données de la modélisation

La période de nymphose de la G1 s'achève. Le modèle n'identifie pas de démarrage significatif du vol de G2. Seuls les postes les plus précoces du réseau montrent les prémices d'un 2<sup>e</sup> vol qui devrait se confirmer dans la semaine.

Données au 20 juin Zone Tarn-et-Garonne	G1			G2		
	% L4	% L5	% Nymphe	% Adultes	% œufs	% L1
<b>Cuq</b>	100%	97,1%	58,8%	0,02 %	-	-

**Évaluation du risque :** Le démarrage du deuxième vol accuse un retard certain. Le retour de conditions plus sèches et plus chaudes devrait favoriser une reprise d'activité des papillons.

Relevez régulièrement vos pièges et transmettez vos données. La pression semble relativement faible et on note peu ou pas de dépassement du seuil de nuisibilité de fin de G1.

**Seuil de nuisibilité en fin de G1 :** 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences (hors confusion sexuelle, à moduler en fonction du potentiel de récolte)

## CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

• **Situation au vignoble :** On observe beaucoup d'adultes de cicadelles vertes et des effectifs larvaires en hausse (jusqu'à 50-60 larves pour 100 feuilles maxi). Mais les dégâts de grillure restent rares et quand ils sont présents, ils restent cantonnés aux feuilles du bas des souches

**Évaluation du risque :** Surveillez vos parcelles. Les observations et les comptages doivent porter sur les populations larvaires qui sont peu mobiles et visibles à la face inférieure des feuilles. Les adultes, qui sont plus facilement visibles car ils volent, ne sont pas la cible des stratégies de gestion.

**Seuil de nuisibilité (printemps) :** 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

**Mesures prophylactiques :** L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

## CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

(*Scaphoideus titanus*)

• **Situation au vignoble :** Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 18 mai en cage d'émergence, puis confirmées par les premières détections de jeunes larves en parcelles.

Dans les cages d'émergence, les éclosions se poursuivent. Un pic d'émergence a été observé au cours de la semaine 23. Généralement cette phase d'éclosion se poursuit sur plusieurs semaines.

Au vignoble, ce sont désormais les larves de stade L4 qui apparaissent.

**Évaluation du risque :** La période du T1 est en cours. Consultez le message réglementaire en annexe pour connaître les modalités de lutte contre le vecteur de la FD.

**Le prochain BSV Vigne Tarn-et-Garonne paraîtra le mardi 28 juin 2016**

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne, le Syndicat de Défense du Chasselas de Moissac AOC et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

## Vignobles de l'Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn et Garonne Lutte contre la flavescence dorée de la vigne et son insecte vecteur - Premières dates d'intervention campagne 2016 -

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme, qui se développe dans la sève de la plante, diffusé par la cicadelle *Scaphoideus titanus*, **organisme de quarantaine** en Europe et de lutte obligatoire en France. L'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle **l'obligation de la lutte sur tout le territoire national**.

En région, un arrêté préfectoral pour 2016 (en cours de signature) définit la liste des communes contaminées par la flavescence dorée (catégorie 2) et dans lesquelles la lutte est obligatoire. La liste des communes proposées est disponible sur le site Internet de la DRAAF Languedoc Roussillon Midi Pyrénées ([www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr)).

Dans ces départements, les toutes premières éclosions ont été repérées, pour un premier lot précoce, à partir du 09-10 mai en cage d'éclosion. Puis la présence des premières larves a été confirmée le 12 mai lors de suivis en parcelles dans le Gers. Une deuxième période d'éclosion a ensuite été identifiée à partir du 18 mai sur les secteurs de Gaillac et Fronton. La troisième période d'éclosion a été confirmée à partir du 27 mai en Aveyron. Le début de la période d'éclosions de *Scaphoideus titanus* a donc été évalué : au 12 mai pour les communes des départements 32 et 65, au 18 mai pour les communes des départements 09, 31, 46, 81 et 82, et au 27 mai pour les communes du département de l'Aveyron.

### 1. Modalités de lutte pour les vignes conduites en **lutte phytosanitaire « conventionnelle »** (hors vignes-mères)

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : <b>2 traitements larvicides obligatoires</b> Traitement adulticide (T3) à réaliser en fonction de l'analyse de risque
1 <sup>er</sup> traitement – T1 : larvicide	<b>30 jours suivant le début des éclosions , soit :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• du 12 juin au 22 juin pour les départements du 32 et 65</li> <li>• du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> <li>• du 27 juin au 06 juillet pour le département du 12</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> traitement – T2 : larvicide	<b>A la fin de la persistance d'action de l'insecticide du T1</b> ou 14 jours après le T1 , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• du 26 juin au 06 juillet pour les départements du 32 et 65</li> <li>• du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> <li>• du 11 juillet au 21 juillet pour le département du 12</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> traitement – T3 : adulticide	<b>Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement</b>

### 2. Modalités de lutte pour les vignes –mères

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : <b>3 traitements obligatoires</b>
1 <sup>er</sup> traitement – T1 : larvicide	<b>30 jours suivant le début des éclosions, soit :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• du 12 juin au 22 juin pour les départements du 32 et 65</li> <li>• du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> <li>• du 27 juin au 06 juillet pour le département du 12</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> traitement – T2 : larvicide	<b>A la fin de persistance d'action de l'insecticide du T1</b> ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• du 26 juin au 06 juillet pour les départements du 32 et 65</li> <li>• du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> <li>• du 11 juillet au 21 juillet pour le département du 12</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> traitement – T3 : adulticide	<b>Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement</b>

### 3. Modalités de lutte pour les vignes conduites en « agriculture biologique »

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : <b>2 traitements obligatoires</b> , le troisième traitement larvicide est recommandé
1 <sup>er</sup> traitement – T1 : larvicide	<b>30 jours suivant le début des éclosions, soit :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• du 12 juin au 22 juin pour les départements du 32 et 65</li><li>• du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li><li>• du 27 juin au 06 juillet pour le département du 12</li></ul>
2 <sup>ème</sup> traitement – T2 : larvicide	<b>10 jours après le T1, soit :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• du 22 juin au 02 juillet pour les départements du 32 et 65</li><li>• du 28 juin au 08 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li><li>• du 06 juillet au 16 juillet pour le département du 12</li></ul>
3 <sup>ème</sup> traitement – T3 : larvicide	<b>au moins 10 jours après le T2, soit :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• du 02 juillet au 12 juillet pour les départements du 32 et 65</li><li>• du 08 juillet au 18 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li><li>• du 16 juillet au 26 juillet pour le département du 12</li></ul>

Rappel : Les produits phytosanitaires utilisables sont à choisir parmi ceux disposant d'une **autorisation de mise sur le marché** (AMM) et pour l'usage « traitement des parties aériennes » contre la cicadelle de la **flavescence dorée**. Les conditions d'utilisation doivent se conformer aux préconisations mentionnées sur l'étiquette. Notamment veiller au respect du délai avant récolte (DAR) et des zones non traitées (ZNT) tels que mentionnés sur l'étiquette des produits.